



CODEV DU GARD RHODANIEN

Rapport d'activité 2021-2022

Le présent rapport d'activité a été présenté en Conseil communautaire du 3 avril 2023, en application :

- de l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son chapitre V qui stipule que le Conseil de développement établit un rapport d'activité, qui est examiné et débattu par l'organe délibérant.
- du règlement intérieur du Conseil de développement du Gard rhodanien, et notamment son article VI, qui stipule que les travaux du CODEV sont restitués à l'oral lors des séances de Conseil communautaire de l'Agglomération, et au moins une fois par an pour présenter le bilan de l'année écoulée.

Au sommaire :

- 1 - Organisation
 - o a - Création, installation
 - o b - Modification de l'organisation initiale
 - o c - Modification du règlement intérieur
- 2 - Bilan de la 1^{ère} année
 - o a - Saisine du Conseil communautaire
 - o b - Point sur les différentes réunions organisées
 - o c - Principaux travaux des commissions
 - o d - Budget
- 3 - Coopérations :
 - o a - Coordination nationale
 - o b - Coordination régionale
 - o c - CESER
- 4 - Communication



1- Organisation :

a. Création, installation :

Le Conseil de développement (CODEV) du Gard rhodanien a été créé par une délibération du conseil communautaire du 5 juillet 2021.

Afin d'avoir un panel le plus représentatif possible de la population, l'Agglomération a lancé un appel à candidature au printemps 2021.

Pour candidater, il fallait être âgé d'au moins 16 ans, habiter ou exercer une activité professionnelle sur le territoire du Gard rhodanien et ne pas avoir de mandat d'élu territorial sur le mandat en cours ni sur le mandat précédent.

Le 20 juillet 2021, un tirage au sort public a été réalisé par secteur géographique parmi les 90 candidatures reçues. Il a permis de désigner 50 membres (25 femmes et 25 hommes), répartis sur tout le territoire, issus de catégories socio-professionnelles diverses et dans des tranches d'âge différentes.

Pour présider et animer cette instance, le président de l'Agglomération a désigné :

Julien FEJA comme président

Martine DELAUNAY comme secrétaire générale

Le CODEV a été officiellement installé le lundi 13 septembre 2021.

Lors de cette réunion, après une présentation des membres et un rappel des missions, un groupe de travail de 10 personnes a été créé afin de réfléchir à la rédaction d'un règlement intérieur.

Après avoir pris connaissance du projet de territoire et des statuts de l'Agglomération ainsi que des règlements intérieurs de plusieurs autres CODEV, ce groupe de travail a proposé un règlement intérieur fixant :

- L'objet et les missions du CODEV
- La composition
- Les obligations des membres
- La gouvernance (président, vice-présidents, bureau)
- Les différentes instances (assemblées plénières, commissions, groupes de travail)
- La communication
- Les relations avec l'Agglomération

Pour s'approcher au plus près des compétences exercées par l'Agglomération et de son projet de territoire, le règlement intérieur a prévu la création des 5 commissions suivantes :

- ✓ *Développement économique*, pour toutes les questions se rapportant à l'économie, le commerce, l'agriculture, l'emploi, le tourisme ;
- ✓ *Espace communautaire*, pour toutes les questions se rapportant aux documents de planification (SCOT, PLU, PLH) et aux mobilités ;
- ✓ *Services et cadre de vie*, pour toutes les questions se rapportant aux services à la population (sécurité, solidarités, santé, enfance et jeunesse, sport et culture) ;
- ✓ *Environnement*, pour toutes les questions se rapportant à l'eau, l'assainissement, les risques majeurs, la protection de l'environnement, les économies d'énergie, le développement durable ;
- ✓ *Gestion des déchets*, pour toutes les questions se rapportant à la collecte et au traitement des déchets.

La première réunion de travail du CODEV, en séance plénière, a eu lieu le samedi 27 novembre 2021 à Saint-Nazaire, avec à l'ordre du jour :

- La validation du règlement intérieur
- Le mode de désignation des 5 vice-présidents et la répartition des membres dans les commissions
- Un recensement des idées d'auto-saisine
- Une présentation générale de l'Agglomération (statuts, délégations des élus, organigramme des services, rapport d'activité 2020, projet de territoire)

Cette séance de travail très dense s'est conclue par un buffet déjeunatoire qui a permis aux membres de faire connaissance.

Afin d'élire les 5 vice-présidents, une réunion, mixant présentiel et visioconférence, a été organisée le 14 décembre 2021.

Ont été élus :

- Franck LAURENT, à la commission « développement économique »
- Jean-Yves-CHEMIN, à la commission « espace communautaire »
- Anne-Marie ROUQUAIROL, à la commission « services et cadre de vie »
- Anne BARBUSSE, à la commission « environnement »
- Sylvie COSTE, à la commission « collecte et traitement des déchets »



Les membres du bureau - De gauche à droite : Sylvie COSTE, Jean-Yves CHEMIN, Anne BARBUSSE, Franck LAURENT, Julien FEJA, Anne-Marie ROUQUAIROL

Afin de faire connaissance et de bien appréhender le fonctionnement de l'Agglomération, les vice-présidents ont rencontré le 14 janvier 2022 les élus et cadres en charge des thématiques relevant de leur commission respective.

b. Modification de la composition initiale :

Au cours de cette 1^{ère} année, plusieurs membres ont mis fin à leur participation, pour plusieurs raisons :

- incompatibilité (membres nouvellement élus)
- déménagement hors du territoire
- manque de disponibilités
- déception

Le règlement intérieur prévoit que « Dans le cas de 3 absences consécutives d'un membre, il peut être remplacé par quelqu'un de plus disponible pour siéger à sa place au sein des instances ou des commissions. Son remplacement fera l'objet d'une décision en réunion de bureau. »

En application de cette règle, le bureau a étudié la situation de 5 personnes :

- 1 personne a souhaité être remplacée
- 2 personnes ont souhaité continuer
- 2 personnes n'ont pas répondu.

En séance plénière du 10 décembre 2022, la décision a été prise d'exclure les 2 personnes qui n'ont pas répondu et de proposer l'intégration aux suppléants qui avaient été tirés au sort à la création du CODEV, dans le respect de la parité.

A ce jour, le CODEV compte 45 personnes :

- 43 membres (21 hommes + 22 femmes)
- + le président et la secrétaire générale

c. Modification du règlement intérieur :

A la suite des différentes démissions, la commission Gestion des déchets n'a plus que 8 membres (dont 5 sont également membres de la commission Environnement).

Cette thématique se recoupant fortement avec celle de la commission Environnement, sur proposition du bureau, il a été décidé lors de la séance plénière du 10 décembre 2022 de fusionner ces 2 commissions, ce qui permettra de porter le débat plus loin que la seule mise en place de la redevance incitative.

Sylvie COSTE, vice-présidente qui était chargée de la commission Gestion des déchets, animera un groupe de travail au sein de la commission Environnement.

2- Bilan de la 1ère année :

Les premières réunions de commissions ont surtout permis aux différents membres de faire connaissance et de bien comprendre quel était leur rôle. Ce fut également l'occasion de bien cerner les compétences exercées par l'Agglomération.

a. Saisine du Conseil communautaire :

Par délibération en date du 25 juin 2022, le Conseil communautaire a saisi le CODEV sur les sujets suivants :

- Commission Environnement : Neutralité carbone, quelles actions ?
- Commission Espace communautaire : Mobilités douces dans le quotidien
- Commission Services et Cadre de vie : Lutte contre les déserts médicaux
- Commission Développement économique : Comment promouvoir le territoire ?
- Commission Gestion des déchets : Suivi et évaluation de la redevance incitative
-

b. Point sur les différentes réunions organisées :

4 Séances plénières :

- | | |
|--------------------------------------|---------------------|
| - Réunion d'installation | le 27 novembre 2021 |
| - Election des vice-présidents | le 14 décembre 2021 |
| - Bilan du 1er semestre 2022 | le 11 juin 2022 |
| - Bilan de la 1 ^{ère} année | le 10 décembre 2022 |

5 Réunions de bureau :

- Le 19 janvier 2022
- Le 23 mars 2022
- Le 11 mai 2022
- Le 19 octobre 2022
- Le 30 novembre 2022

22 réunions de commissions :

- Commission espace communautaire 4 réunions + 1 en visioconférence
- Commission Environnement 4 réunions + 1 en visioconférence
- Commission Services et cadre de vie 4 réunions + 1 en visioconférence
- Commission Développement économique 4 réunions
- Commission gestion des déchets 3 réunions

+ plusieurs réunions de groupes de travail thématiques

c. Principaux travaux des commissions :

✓ **Commission environnement :**

- Eau et assainissement
 - Modes de gestion (régies, DSP)
 - Préservation de la ressource
- PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

✓ **Commission Espace communautaire :**

- Schéma de mobilité simplifié et structuration de l'offre cyclable
- PEM (Pôles d'échanges multimodaux)
- Politiques contractuelles de l'Agglomération

✓ **Commission Gestion des déchets :**

- Mise en œuvre de la redevance incitative

✓ **Commission Services et cadre de vie :**

- Politique enfance et jeunesse (Convention Territoriale Globale)
- Diagnostic santé et Contrat Local de Santé
- Divers projets structurants :
 - Equipements nautiques
 - Musée
 - Mémorial Harkis
 - Chartreuse de Valbonne

✓ **Commission Développement économique :**

- 3 groupes de travail :
 - Compétences (emploi, formation)
 - Communication et Marketing
 - Tourisme
- Participation aux groupes de réflexion « Attractivité futurs salariés »



d. Budget :

Pour chaque exercice budgétaire, le Conseil communautaire a voté un budget prévisionnel de 10.000 €.

Les dépenses de l'année 2021 :

- Sacoche + gourdes, distribuées à tous les membres lors de l'installation 634,68 €
- Repas de la séance plénière du 27/11/2021 1.010,90 €
- Photographies individuelles de tous les membres 568,00 €
- Participation aux rencontres nationales à Saint-Raphaël 521,73 €
- **Soit un total pour 2021 de 2.735,31 €**

Les dépenses de l'année 2022 :

- Repas rencontres avec élus et cadres de l'Agglomération en janvier 2022	492,80 €
- Remplacement PC portable secrétaire générale	715,85 €
- Repas de la séance plénière du 11/06/2022	525,81 €
- Repas de la séance plénière du 10/12/2022	800,00 €
- Réunion coordination régionale à Carcassonne	328,51 €
○ Soit un total pour 2022 de	2.864,97 €

3- Coopérations :

a. Coordination nationale :

La CNCD est une association dont l'objet est de :

- Promouvoir la place des conseils de développement dans le paysage démocratique français,
- Développer une expertise au service du réseau,
- Assurer la valorisation, la mutualisation et la capitalisation des travaux des conseils de développement et faciliter le partage d'expériences.



Les 9 et 10 novembre 2021, se sont tenues à Saint-Raphaël les 13èmes rencontres nationales des CODEV. Ce fut l'occasion de participer à des tables rondes très intéressantes et de partager avec les participants leurs nombreuses expériences.

Cette association dispose d'une base documentaire importante à laquelle on se réfère souvent.

b. Coordination régionale :

L'association des CODEV d'Occitanie a été créée en février 2020. Après la pause liée à la crise sanitaire, il a été proposé de relancer cette instance de partage de connaissances dont les objectifs sont :

- Faire réseau pour créer des solidarités entre les territoires
- Échanger, partager des expériences
- Promouvoir la place des CODEV
- Participer aux réflexions nationales



Le CODEV du Gard rhodanien a participé à la réunion de relance du 2 juin 2022 à Carcassonne.

c. CESER :

Rencontré à l'occasion d'une réunion de la coordination régionale des CODEV, Jean-Louis CHAUZY, président du CESER (Conseil Économique, Social et Environnemental Régional), a proposé d'échanger entre CESER et CODEV sur les thématiques partagées.

4- Communication :

Il existe une boîte mail à destination de la population (codev@gardrhodanien.fr).

Une page est réservée sur le site internet de l'Agglo. Les comptes-rendus des commissions y sont téléchargeables.

Sur le Direct Agglo, journal d'information trimestriel de l'Agglomération, une page d'actualité du CODEV est systématiquement diffusée.

Pour davantage d'information du public, il est proposé qu'à l'occasion de chaque réunion de commission, un article soit préparé et diffusé dans les supports de communication locaux habituels (TV Sud, Midi-Libre, Objectif Gard,).